Lucerne, le 26 février 2021

**Assouplissement des mesures de lutte contre le coronavirus à partir du 1er mars**

**Les stands de tir ouvrent à nouveau**

**La saison de tir en extérieur peut démarrer le lundi 1er mars 2021. Plus précisément, les stands de tir semi-ouverts peuvent être ouverts avec un concept de protection. La Fédération sportive suisse de tir a reçu le feu vert de l'Office fédéral du sport OFSPO à cet égard.**

C'est avec grand soulagement et plaisir que la FST prend connaissance des derniers assouplissements de la Confédération dans le domaine du sport. La demande des tireurs visant à ce qu’il y ait des assouplissements rapides a apparemment été entendue. En début de semaine, la Fédération sportive suisse de tir s’était adressée dans une lettre ouverte à la direction de Swiss Olympic et à l'Office fédéral du sport, demandant l'ouverture des installations de tir semi-ouvertes. Le Président de la FST est extrêmement heureux de cette évolution positive, qui s’est également faite grâce au soutien de politiciens bien intentionnés: «Le Tir sportif est ainsi mis sur un pied d'égalité avec les autres disciplines sportives en plein air; toute autre décision aurait été difficilement compréhensible», déclare Luca Filippini. Les stands de tir semi-ouverts sont très bien ventilés, et il existe également des concepts de protection éprouvés: «A ce jour, nous n’avons aucune connaissance d’une quelconque infection par le coronavirus dans les stands de tir», déclare Filippini.

A partir de lundi prochain, les stands de tir, qui sont ouverts au moins d'un côté vers les cibles à l’extérieur, pourront rouvrir. Un maximum de 15 personnes est autorisé à se maintenir dans le stand de tir. Parallèlement à un concept de protection, les points suivants doivent être strictement respectés:

* Les sociétés de tir doivent s'assurer que seuls le maître de tir et les personnes, qui sont effectivement en train de tirer, se trouvent dans le stand de tir; 15 personnes maximum!
* Le port du masque est obligatoire dès lors que la distance minimale entre les personnes ne peut être respectée.
* Les spectateurs ne sont pas autorisés à se maintenir dans l’enceinte du stand de tir.
* Tout concours est toujours interdit aux personnes nées en 2000 ou avant, que ce soit en intérieur ou en extérieur.

Les caves de tir et autres installations de tir en intérieur doivent encore rester fermées pour le moment. L'utilisation individuelle de ces zones n'est pas non plus autorisée à l'heure actuelle. Toutefois, l'ouverture des zones intérieures nécessaires à l'utilisation de la zone extérieure est possible; à savoir les zones d'entrée, les installations sanitaires et les vestiaires peuvent être ouverts et ce, dans le respect du concept de protection.

**Sport des jeunes**Les enfants et les jeunes nés en 2001 ou plus tard peuvent à nouveau reprendre les activités d'entraînement et de concours sans restriction à partir du 1er mars 2021, mais sans public toutefois. Les cours J+S et pour jeunes tireurs sont ainsi également autorisés.

**Concept de protection**L'année dernière, la Fédération sportive suisse de tir avait déjà élaboré un concept de protection pour les installations de tir en extérieur. Celui-ci sera adapté aux nouveaux règlements et publié au cours des prochains jours. La FST propose également des schémas de principe pour les stands de tir et des modèles de listes de présence aux sociétés de tir sur Internet à l'adresse [www.swissshooting.ch/coronavirus](http://www.swissshooting.ch/coronavirus).

La FST est convaincue qu'il est possible de pratiquer le Tir sportif de manière sûre et sans contagion avec les récents assouplissements et les mesures de protection existantes.  
L’ouverture ne va pas forcément de soi. Les tireuses et les tireurs sont donc invités à respecter strictement les mesures de protection et les prescriptions.  
La direction de la Fédération tient également à remercier l'Office fédéral du sport OFSPO et Swiss Olympic pour leur coopération ouverte et ciblée en faveur du sport.